

CIVILISATION-I-2

LA FRANCE, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE.

(à utiliser et à consulter: Nouveau Guide France <NGF>)

SOMMAIRE:

- Cours 1 Le peuple, la mentalité;
- Cours 2 La langue, l'esprit;
- Cours 3 Les courants spirituels;
- Cours 4 L'enseignement;
- Cours 5 L'enseignement, suite;
- Cours 6 L'information;
- Cours 7 La France et l'Europe;
- Cours 8 La France et les autres relations extérieures;
La Coopération.

=====

COURS 1: Le peuple, la mentalité (NGF pp. 16-21)

Le peuple français d'aujourd'hui est le "résultat" d'une variété d'apports ethniques quand on le considère dans une perspective historique. Le territoire de ce qui s'appelle la France aujourd'hui était habité, il y a plus de deux mille ans, par des dizaines de peuples celtes ou gaulois. De là la formule, que tout Français connaît: "Nos ancêtres les Gaulois." On a parfois l'impression que les Français se sentent encore liés avec cette race, vu aussi la popularité d'Astérix. Personne, au contraire, aux Pays-Bas, ne se prévaut de son origine "batave".

Ces Celtes ont été soumis par les Romains en deux étapes: d'abord le Sud (120 avant J.C.) et ensuite le Nord entre 58 et 52 avant J.C., par les légions de Jules César.

Les invasions germaniques, aux quatrième et cinquième siècles, apportent une troisième influence ethnique, du moins si l'on passe à côté de ce que de rares influences ligures, grecques et ibères, antérieures ou simultanées aux influences celtes, ont pu laisser dans le portrait historique du Français.

Au 10^e siècle ce sont les Normands qui vont s'installer sur les bords de la Seine.

Aujourd'hui même, certaines régions en France revendiquent avec force leur origine ethnique particulière, parfois, comme en Corse, avec beaucoup de violence. Mais

l'histoire nous enseigne qu'il y a eu aussi des Bretons, des Basques, des Occitans extrémistes, à côté de Flamands ou d'Alsaciens plus pacifiques.

Les années soixante et soixante-dix ont vu l'arrivée massive d'ouvriers étrangers, qui, dans les années '80, ont pu se réunir avec leurs familles grâce à la politique du "regroupement familial". Il faut ajouter encore que, si le visiteur à Paris a l'impression de voir beaucoup d'étrangers non Français, cela est dû aussi au fait que pas mal d'habitants des DOM-TOM sont venus chercher du travail à Paris ou y faire des études. Au fond, on peut dire qu'un tiers des Français, nés entre 1880 et 1980, descend d'immigrants à la première, deuxième ou troisième génération. C'est vous dire que la population actuelle de la France est un véritable "creuset" comme le dit le NOUVEAU GUIDE FRANCE, p. 16.

Devoir/Activité Cours 1: Le peuple, la mentalité.

- 1.1 Notez les traces que, selon le NOUVEAU GUIDE FRANCE, les "races" successives ont laissées dans la psychologie collective ou la mentalité des Français: par exemple:
aux Gaulois, le Français doit:
aux Romains, le Français doit:
- 1.2 On se plaît souvent à reconnaître dans le complexe de la mentalité générale du Français des traits qui s'expliquent par:
- une origine paysanne,
- une influence (historique) chevaleresque,
- une influence bourgeoise,
- une influence parisienne.
Faites l'inventaire de ces divers traits stéréotypés et commentez le résultat obtenu.
- 1.3 Quel est votre commentaire sur une phrase du type: "Le Néerlandais est si économe (très favorable au recyclage) grâce à son origine calviniste" ?
- 1.4 Quels sont quelques-uns des traits de ce fameux "esprit français"?
Demandez-vous si c'est une idée que les Français ont répandue d'eux mêmes ou si ce sont au contraire les étrangers qui leur ont collé cette étiquette.
- 1.5 Quelle est finalement votre idée sur ces typologies que vous avez développées dans les questions précédentes?

=====
=

COURS 2: La langue, l'esprit

(NGF pp. 22-28)

Le français d'aujourd'hui, comme l'homme ou la femme qui le parlent comme langue maternelle, est l'aboutissement d'une longue évolution, qui remonte à l'époque celtique, plusieurs siècles avant J.C. et qui se poursuit tous les jours. Le mot "braie", qui vient du gaulois et le mot "zapping", qui vient de l'anglais, sont séparés par plus de 2000 ans, mais ils coexistent, bien que le premier soit moins fréquent que le second. On appelle le celte le substrat du français. En 121 avant J.C., les Romains ont conquis le sud de la Gaule transalpine; beaucoup s'y sont installés, se sont mélangés à la longue avec les Celtes qui ont adopté peu à peu la langue des vainqueurs, à savoir le latin parlé, appelé aussi latin vulgaire ou latin populaire. Ce latin parlé était déjà loin du latin classique écrit. Ce qui reste du celte, ce sont quelques termes se rapportant à l'agriculture et des noms propres de lieux et de personnes.

Dans le Midi de la "Gallia", la Gaule, la colonisation romaine a été très profonde. Le Midi est devenu une "Provincia" romaine, tout comme Narbonne et d'autres régions. C'est ici que l'on trouve les vestiges romains: des arcs de triomphe, des théâtres antiques, des arènes, le fameux Pont du Gard, qui est un aqueduc, etc. Il faut visiter Nîmes, Arles, Orange, Vaison-la-Romaine, entre autres.

Puis, entre 59 et 52 avant J.C., le reste de la Gaule est conquis par Jules César. Cependant, dans cette partie nouvellement conquise, la colonisation sera moins profonde, ce qui explique que les frontières avec les pays germaniques sont moins bien défendues. Aussi des tribus germaniques feront-elles des incursions et puis de véritables invasions entre le 3e et le 5e siècles après J.C., sans rencontrer beaucoup de résistance.

Ce sont peu à peu les Francs saliens, et non les Burgondes ni les Goths, qui imposeront leur hégémonie vers l'an 500 (Clovis, roi franc).

Cet apport des dialectes (ou langues?) germaniques forme le superstrat qui s'ajoute au gallo-romain devenu déjà le roman. Un des premiers textes <non-littéraires> dans ce 'roman' est "les Serments de Strasbourg" de 842. C'est une promesse solennelle, prononcée par Louis le Germanique, en langue romane, de soutenir son frère Charles le Chauve contre leur frère Lothaire. Ce roman des 7e, 8e, 9e siècles a donc le latin parlé comme fonds primitif, un substrat celte, très limité, et un superstrat germanique plus important.

Ce roman évolue, dans les siècles suivants, au nord de la Loire, vers "l'ancien français", langue dans laquelle l'affirmation latine "hoc ille" était devenu "o ï l", aux 10e, 11e et 12e siècles, pour devenir finalement "oui", tandis que dans le Midi on disait "o c", prononciation plus proche du latin.

Cette évolution différente selon qu'on se trouve au nord ou au sud de la Loire a abouti à la coexistence, sur le sol français, de deux langues (ou: de séries de dialectes) bien distinctes: d'une part: la langue d'oc, au sud, ou le vieux provençal, et,

d'autre part, au nord la langue d'oïl, ou l'ancien français.

Pour des raisons politiques, c'est le dialecte parlé en Ile-de-France qui devient la langue nationale, au détriment des autres dialectes. On parle de "moyen français" pour désigner le français des 14e, 15e siècles. A partir du 16e siècle, donc de la Renaissance, on parle de "français moderne".

Devoir/Activité Cours 2: La langue, l'esprit.

- 2.1 Faites un résumé schématique de l'évolution du français.
- 2.2 Quels sont les parlers régionaux (les dialectes) et où les parle-t-on?
- 2.3 Historiquement parlant, deux grandes tendances s'opposent: d'une part la tendance à la centralisation (Louis XIV), d'autre part une tendance à la régionalisation, surtout depuis 1968.
Définissez un peu mieux cette dernière tendance en donnant quelques détails sur chacune d'entre elles et notez lesquelles ont aussi une importance politique, à part l'importance linguistique et culturelle. (p. 27)
- 2.4 Relevez ce que le stéréotype traditionnel du Français moyen (Monsieur Dupont ou Madame Tout le Monde) a perdu d'actualité, avec la transformation de la société.
- 2.5 Relevez un à un les traits nouveaux dans le caractère et la mentalité générale du Français des années '90, tout en vous souvenant de "vos" conclusions du cours précédent.

=====
=

COURS 3: Les courants spirituels **(NGF pp. 136-137 + 171/175)**

La France est traditionnellement un pays catholique. On dit que c'est "la fille aînée de l'Eglise" (lisez: de Rome, du Vatican, pour ne pas dire du pape ...) Cependant, beaucoup de choses ont changé: les Français disent à 80% qu'ils sont catholiques, mais on rejette de plus en plus l'Eglise comme institution. La foi reste, puisque 60% affirment qu'ils croient en Dieu, mais ils font quand même moins baptiser les enfants et on se marie moins souvent à l'Eglise (58%). Comme catholiques pratiquants il ne reste plus qu'un Français sur sept. Il semble donc bien que l'Eglise soit devenue une affaire sociale, éloignée de l'individu, qui, lui, se ménage sa propre foi individuelle et se fait un peu sa propre morale.

De 1905 date la "Séparation de l'Eglise et de l'Etat", début de la vraie laïcisation de la société. L'Etat est désormais neutre, laïc en matière de religion, il ne subventionne plus l'Eglise, ne paye plus aucun salaire. Des tâches réservées souvent jusque-là à l'Eglise deviennent la préoccupation de l'Etat: les pauvres, les malades, l'enseignement, etc.

Même après le Concile du Vatican-II, qui voulait adapter l'Eglise aux temps modernes, les "fidèles" le sont un peu moins, quoiqu'on puisse aussi constater qu'il y a un réveil catholique dans les mouvements "charismatiques", où l'on voit des centaines de milliers de jeunes acclamer le pape où qu'il se produise (exception faite peut-être pour les Pays-Bas...). Quoi qu'il en soit, beaucoup ne suivent plus leur chef spirituel dans des questions comme:

- la pilule contraceptive,
 - ses idées sur la lutte anti-sida,
 - le divorce,
 - l'avortement,
- pour ne citer que les thèmes éthiques les plus "brûlants".

Après les existentialistes comme Sartre, Camus etc., il n'y a plus eu de vrais "maîtres à penser" pour toute une génération. La pensée marxiste s'effondre, le freudisme est contesté ou dépassé. On a même déjà parlé de la fin des idéologies. Sous le libéralisme économique, adouci par le socialisme aujourd'hui en crise et le christianisme toujours important, chaque individu cherche sa voie, dans la religion, ou en-dehors, auquel cas il est athée (il nie alors l'existence de Dieu), vaguement déiste (comme Rousseau), agnostique (nous ne pouvons avoir aucune idée sûre de ce qui transcende nos connaissances du monde réel). Ce qui relie ces dernières tendances, c'est qu'on peut y ajouter le plus souvent l'adjectif "humaniste", dans la mesure où elles prennent toutes l'homme comme point de départ et comme fin.

On peut constater que plusieurs attitudes sont possibles: on peut en effet

- rester dans l'Eglise et suivre le mouvement;
- suivre les idées de feu Monseigneur Lefèvre, excommunié par le Pape pour ses idées trop conservatrices; il y a quelques dizaines de milliers de catholiques "intégristes" en France. Politiquement ils sont proches du Front National de Jean-Marie le Pen. On peut se demander si le mouvement intégriste survivra à la mort de son chef; en tout cas, le Schisme continue.
- se détourner carrément de l'Eglise officielle et "cultiver soi-même son jardin spirituel et religieux" (d'après Voltaire);
- se tourner vers des croyances de substitution (voir document en annexe);
- se tourner vers les religions "douces" (voir document en annexe);
- devenir totalement non-religieux, athée, voire agnostique, ou/et tout simplement humaniste.

D'autres religions existent encore en France, car depuis 1789, l'année de la Révolution, la Constitution reconnaît la liberté de la conscience.

- il y a entre 4 et 5 millions de musulmans; l'islam est donc devenu la 2e religion en France;
- il y a près d'un million de protestants, dont 800.000 pratiquants (certains sources parlent de près de 2 millions de protestants);
- il y a quelque 700.000 juifs.

La pensée non-religieuse:

Elle n'est pas liée à une période spéciale mais on peut dire que depuis Erasme, donc au cours du 16e siècle, s'est développée la *libre pensée*. Selon cette pensée, il y a une morale laïque, une morale sans Dieu; (on trouve une version moderne de cette idée: chez Camus dans son roman La Peste) Ces libres penseurs sont à l'origine d'une longue lignée qui passe par Descartes, les "philosophes du XVIIIe siècle" et notamment Diderot, par Comte et son positivisme au XIXe, pour aboutir aux existentialistes athées du XXe siècle.

Devoir/Activité Cours 3: les courants spirituels

(NOUVEAU GUIDE FRANCE. pp. 136-137 et 172-175)

- 3.1. Qu'est-ce qui explique la naissance d'un grand nombre de "structures parallèles" à base confessionnelle?
- 3.2. Quel était le but du Concile Vatican-II?
- 3.3. Qu'est-ce que l'oecuménisme?
- 3.4. Etudiez le schéma à la page 137 et suivez la ligne verticale catholique et la ligne verticale "athée" à travers les siècles, en notant les dates et les noms les plus connus.

=====
=

COURS 4: l'Enseignement **(NGF pp. 176-183)**

I. Quelques dates:

- a. Fin moyen âge:
surtout dans les villes marchandes on apprenait, dans les "petites écoles", à lire, à écrire et à compter. C'étaient des "régents" liés à l'Eglise qui dirigeaient ces écoles.
- b. 16e, 17e siècles:
écoles religieuses, tenues par les curés et les collèges, tenues par les congrégations (= compagnie de prêtres, de religieux ou de religieuses).
- c. 1791/1792:
naissance des "trois degrés" de l'enseignement:
 - le primaire,
 - le secondaire,
 - le supérieur.
- d. 1802:
création de l'Université d'Etat. Le primaire reste aux mains de l'Eglise, le secondaire et le supérieur passent sous le contrôle de l'Etat.
- e. 1833 Loi Guizot:
dans chaque commune il doit y avoir une école primaire;
dans chaque chef-lieu d'arrondissement: une école primaire supérieure
dans chaque chef-lieu de département: une école normale d'instituteurs.
- f. 1850 Loi Falloux:
liberté de l'enseignement: le retour de l'Eglise, surtout au niveau secondaire.
- g. 1881/1882 Loi de Jules Ferry:
la IIIe République crée pour des années l'enseignement moderne:
l'instruction primaire est obligatoire, gratuite et laïque (= neutre en matière de religion).
- h. 1975: Loi Haby:
institution d'un "tronc commun de formation:" de l'école primaire (5 ans) jusqu'à la sortie du collège (en durée: 5 ans + 4 ans).
- II. Organisation de l'enseignement en 1996:
 - II.1 l'Enseignement primaire:
 - A. Education maternelle (= ens. pré-élémentaire; facultatif)
de 2 ans à 6 ans, donnée dans des écoles maternelles annexées aux écoles

primaires. Le taux de scolarisation est élevé.

Division:

- la "petite section" (les 2 à 4 ans) (l'enfant doit être propre).
- la "moyenne section"
(les 4 ou/et 5 ans)
- la "grande section"
(les 5 ou/et 6 ans)

B. l'Enseignement élémentaire:

le Cours préparatoire: C.P. (les 6 ans) (lecture, écriture, calcul)

le Cours élémentaire : C.E.1 (les 7 ans)

C.E.2 (les 8 ans)

le Cours moyen C.M.1 (les 9 ans)

C.M.2 (les 10 ans)

Tous les enfants (sauf ceux qui ont été orientés vers l'enseignement spécial, (disons "LOM-school")) doivent entrer en première année, à 11 ans ou à 12 ans, du collège.

II.2 L'enseignement secondaire:

II.2.1 Le collège:

Classe de 6^e + Classe de 5^e: cycle d'observation

8 disciplines obligatoires

Classe de 4^e + Classe de 3^e: cycle d'orientation

les 8 disciplines + au moins une matière à option

Ces 8 disciplines sont:

Français (5 heures par semaine)

Maths (3 heures par semaine)

Langue vivante étrangère (3 h)

Histoire/géographie/économie/instruction civique (3 h)

Sciences expérimentales (3 h)

Education artistique (2 h)

Education manuelle/technique (2 h)

Education physique et sportive (3 h)

Le "Brevet des collèges" couronne ces études, mais les enfants sont encore trop jeunes pour quitter l'école, car la scolarité obligatoire dure jusqu'à 16 ans. Que vont donc faire les jeunes qui sortent des collèges?

a) les moins calés, qui n'ont pas obtenu d'ailleurs le Brevet, restent encore

- plusieurs années au collège dans les
- Classes préparatoires de niveau (c.p.p.n.) ou
- Classes préparatoires à l'apprentissage.

Par toutes sortes de classes-passerelles, des "ponts" sont encore possibles pour rejoindre ceux de leurs camarades qui, brevetés, préparent, dans un lycée professionnel (= L.P.):

- le B.E.P.: Brevet des Etudes Professionnelles (2 ans)
- le C.A.P., le Certificat d'Aptitude Professionnelle (3 ans). <ce dernier diplôme leur permet d'obtenir encore un baccalauréat technique, au moins trois ans plus tard>.

II.2.2. L'enseignement général secondaire long

L'enseignement général secondaire long est dispensé dans les lycées, entretenus par la Région. (Le collège ressortit au département et l'école primaire à la commune). Mais le salaire des enseignants de tous les niveaux est une affaire nationale et non décentralisée.

L'enfant de 14, 15 ans, qui a son Brevet des collèges, passe dans la:

- 2e classe dite de "détermination" (comparable à la classe 4 v.w.o.)
- classe de première (fin de l'année: épreuve de français niveau bac)
- classe de terminale, couronnée par le baccalauréat, qui aura, en fonction des choix faits en classe de seconde, la lettre A, (lettres), B, (économie) S, (maths), etc.

<à changer à partir de 1995>

(N. B. Les lycéens qui préparaient un bac A avaient en classe de terminale 8 heures de philosophie par semaine).

Si l'on additionne bacs généraux et bacs techniques on en arrive à un impressionnant tableau de possibilités de bacs, devant permettre, selon l'idéologie socialiste des années Mitterrand, l'accès au bac à 80% d'une classe d'âge.

Retenez encore qu'un lycée est dirigé par un proviseur, un collège par un principal, et qu'après beaucoup de protestations, les instituteurs français ont dû accepter que l'un d'entre eux puisse s'appeler chef d'établissement/directeur d'école. Hiérarchie donc aussi au niveau primaire; la F.E.N. (Fédération de l'Education Nationale, regroupant le puissant S.N.I. = Syndicat National des Instituteurs) était loin d'être d'accord.

Disons pour terminer que les parents organisés en Fédérations nationales de parents d'élèves jouent un rôle important en France.

Devoir/Activité: Cours 4: l'Enseignement (NOUVEAU GUIDE FRANCE 176/183)

4.1 Y a-t-il des différences entre la France et les Pays-Bas au niveau de la structure de l'enseignement primaire?

4.2 Et au niveau de l'enseignement secondaire?
(Ne vous contentez pas de répondre par des monosyllabes).

=====
=

COURS 5: l'Enseignement (suite)
(NGF pp 184-189)

II.3 L'Enseignement supérieur:

Il y a pour les bacheliers/bachelières différentes possibilités de poursuivre leurs études.

II.3.1 L'Université

Le baccalauréat est le ticket d'entrée à l'université. C'est là son double rôle: il couronne les études secondaires et est vu en même temps comme le premier diplôme universitaire.

Il y a 75 universités en France, dont 13 dans la région parisienne. Ces universités se subdivisent en 785 UFR, c.-à.-d. Unités de Formation et de Recherche, gérées par des conseils élus.

On distingue trois types d'études universitaires:

a) I.U.T. = Institut Universitaire de Technologie, rattaché à l'université et créé pour permettre une formation professionnelle de haut niveau en un temps relativement court: 2 années de formation.

Le D.U.T. = Diplôme Universitaire de Technologie couronne ces études supérieures courtes.

b) Les études universitaires générales, comportant trois cycles:

- 1er cycle:

en 2 ans, pour obtenir le DEUG = Diplôme d'Etudes

Universitaires Générales; les étudiants auront une formation générale leur permettant de s'orienter ensuite vers un cycle y faisant suite qui leur convient.

Chaque semestre il faut obtenir un certain nombre de U.V. = Unités de Valeur.

- 2e cycle:

en 1 an: la licence (notre ex-"kandidaatsexamen") et un an plus tard la maîtrise

(notre doctoraalexamen). Ce 2e cycle est placé sous le signe de l'approfondissement et de la spécialisation.

- 3e cycle:

en X années, selon la personne et les conditions dans lesquelles elle vit. C'est le

cycle de la spécialisation et de la recherche qui se termine par le:

- doctorat de 3e cycle (thèse ou articles un peu moins poussés que le :

- doctorat d'Etat, qui, dans les lettres, demande facilement de 5 à 10 ans.

c) Les professions de santé:

médecine, études odontologiques, pharmaceutiques, biologie humaine.

II.3.2. Dans certains lycées, le bachelier peut obtenir en 2 ou 3 ans le B.T.S. = le Brevet de Technicien Supérieur, qui fait donc concurrence au D.U.T. (voir plus haut) considéré comme supérieur.

II.3.3. Le bachelier peut entrer dans un institut spécialisé (public ou privé) pour y suivre une formation professionnelle de niveau supérieur, couronné par un diplôme reconnu par l'Etat. En général 2 ou 3 années d'études.

II.3.4. Dans certains lycées aussi, il y a des "classes préparatoires aux grandes écoles",

les "prépas", qui, en 2 ans, avec les meilleurs profs de l'école, préparent les bacheliers aux concours d'entrée aux:

II.3.5. Grandes Ecoles:

Elles sont très convoitées par les candidats, car leurs diplômés ne seront le plus souvent pas au chômage, à part le fait que la formation qu'on y reçoit est considérée comme supérieure à celle que donnerait l'université. Beaucoup de ces "Grandes Écoles" jouissent d'un prestige énorme: l'Ecole Polytechnique, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), l'E.N.A. = l'Ecole Nationale d'Administration, l'E.N.S. = l'Ecole Normale Supérieure, etc. Ces écoles ne dépendent pas toutes du Ministère de l'Education Nationale, mais aussi du Ministère de la Défense, de la Justice, etc. A part l'E.N.S. qui prépare aux examens d'Etat, ces écoles ont leurs propres examens, leurs propres diplômes. Notons encore Sciences-Pô et l'Institut des Etudes Politiques, Centrale, l'Ecole des Mines, l'Ecole des Chartes.

Devoir/Activité Cours 5: l'Enseignement, 2e partie: le "supérieur".

- 5.1 Comparez les 2 systèmes français et néerlandais de l'organisation de l'enseignement supérieur en vous demandant quelles sont les possibilités d'études pour les diplômés du "havo" et "v.w.o." néerlandais.
- 5.2 Quelle est la particularité de la "grande école"?
Qu'est-ce qui, aux Pays-Bas, y ressemblerait le plus?
- 5.3 Ci-dessous, vous trouverez quelques détails sur la formation des enseignants en France. Notez, pour chaque phase, s'il y a un équivalent hollandais.
- 5.3.1 Pour travailler dans l'enseignement primaire: il faut être diplômé de l'Institut de Formation des Maîtres; on peut y entrer quand on a son bac + 3 années d'études universitaires (licence) Mais dans les Académies où il y a un manque d'instituteurs les modalités de recrutement sont plus souples.
- 5.3.2 Pour travailler dans l'enseignement secondaire:
- a) beaucoup de professeurs en exercice sont des P.E.G.C. = Professeur de l'Enseignement Général des Collèges, sortant d'un C.R.F. = Centre Régional de Formation de P.E.G.C. après 4 années d'études. Désormais c'est à l'I.U.F.M. (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) que sont formés instituteurs et professeurs.
- b) le professeur certifié du 2e degré. Il travaille dans le collège ou dans le lycée; il a passé le C.A.P.E.S. = Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré; il est donc "capésien", examen qu'il a préparé dans une U.F.R. (=), en 4 ans, suivis d'une année de formation pédagogique.
- c) le professeur agrégé: il a passé la maîtrise, le Capes ou le doctorat de 3e cycle et s'est présenté avec succès à l'agrégation (agrég dans le jargon). L'Agrégation est un concours, national ou par Académie, cela dépend de la discipline. l'Académie est une des 26 divisions administratives. Si, dans une Académie, dans une discipline donnée, 10 postes complets sont disponibles, on ouvre le Concours = examen comparatif. Si 100 candidats se présentent à ce concours

on sélectionne les 10 meilleurs, qui pourront être titularisés après une ou deux années d'exercice de leur profession.

5.3.3 Les enseignants du supérieur.

A la tête, il y a le Recteur d'Académie. Il n'enseigne pas, c'est un gestionnaire. L'inspection est un chapitre à part. Les enseignants à l'université sont:

- les professeurs titulaires de faculté
- les maîtres de conférences
- les maîtres-assistants
- les assistants

En principe les deux premiers ont soutenu leur thèse de doctorat d'Etat et les derniers ont le doctorat de 3e cycle, ou le préparent.

5.4 Dans ce cadre, il faut citer encore:

- le Collège de France
- le CNRS (= Centre National de la Recherche Scientifique), l'Institut Pasteur (cf. les recherches faites dans le dans le cadre de l'UE)
- l'Institut et les cinq (5) Académies qu'il regroupe: l'Académie française, l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Beaux-Arts, l'Académie des Sciences morales et politiques.

=====

=

COURS 6: L'Information **(NGF pp. 218-222)**

Dans ce cours il s'agira successivement de la presse écrite et de la presse audiovisuelle (= de la radio et de la télévision).

Deux principes sont importants:

1. celui de la liberté de la presse. En France ce principe a été proclamé en 1789 dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
2. la loi de 1881 ajoute un deuxième principe: la garantie du pluralisme.

ad 1.

Cette liberté, cependant, n'est pas absolue; il y a des restrictions. Par exemple il est interdit d'afficher des périodiques vantant la violence, le racisme ou des périodiques à caractère pornographiques. En outre on ne peut pas dire n'importe quoi sur n'importe qui. Sauf en cas de guerre, il n'y a pas de censure, donc pas d'interdiction

avant la publication, mais chacun est responsable, après coup, de ce qu'il a publié.

ad 2.

Pourquoi le pluralisme? Exemple: 80% des recettes du Figaro proviennent de la publicité. On pourrait donc craindre que le Figaro n'oriente ses informations dans l'intérêt des firmes, donc ne prête l'oreille à ses clients, autrement dit, qu'il ne soit pas objectif. S'il est vrai que l'objectivité n'existe pas, il vaut quand même mieux que les informations données par le Figaro soient équilibrées par celles des quotidiens concurrents qui, eux, risquent d'être colorés d'une autre manière. Au lecteur critique de s'y retrouver. En tout cas, en démocratie, aucune opinion ne doit avoir une position de monopole: de là, le pluralisme.

S'ajoute à cela le problème de la concentration. Un propriétaire possède plusieurs journaux, risquant de monopoliser le marché. La loi a aussi prévu cette situation: sous Mitterrand, les socialistes ont fait voter la loi sur "la transparence des groupes de presse" (surnommée loi 'anti-Hersant', du nom du grand magnat de la presse, mort en 1996.) Cette loi interdit à un magnat de la presse d'avoir plus de 30% de la diffusion de quotidiens de même nature. Mais le propriétaire ou le groupe (Hachette par exemple) peut participer dans quatre médias: la télé, la radio, le réseau câblé, la presse écrite.

La presse est appelée quelquefois le "quatrième pouvoir", car elle révèle les scandales, dénonce les abus éventuels des trois autres pouvoirs, traditionnels depuis Montesquieu: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Tout cela en bonne démocratie, bien sûr, donc dans 40 pays sur 170 si Amnesty International a raison. Cependant, la tâche essentielle de la presse est d'informer les gens.

Aujourd'hui il y a une dizaine de journaux publiés à Paris qui ont presque tous une distribution nationale. Il existe par ailleurs environ 70 journaux régionaux. Deux grandes tendances se dessinent:

- a) la presse régionale progresse de plus en plus au détriment de la presse parisienne/nationale.
- b) sous l'influence sans doute de la télé, la presse périodique (lisez: la presse hebdomadaire) se substitue lentement à la presse quotidienne.

Ainsi, "Ouest-France", publié à Rennes est-il plus lu que le Figaro ou le Monde, et l'Express, Le Nouvel Observateur et le Point voient augmenter le nombre de leurs lecteurs hebdomadaires.

Devoir/Activité Cours 6: l'Information, (NOUVEAU GUIDE FRANCE. pp. 218/222).

- 6.1 Faites une liste des journaux nationaux, dans l'ordre d'importance.
Y a-t-il parmi eux des "journaux d'opinion"?
- 6.2 Faites une liste des métropoles régionales et dites quels journaux y sont faits.
Le PAF??? = Le paysage audio-visuel français.
Il comprend la radio et la télévision. Lisez d'abord la page 222.
- 6.3 Quelle est la différence de statut entre Radio-France et les "postes périphériques"?
- 6.4 Pensez que des milliers de gens gagnent leur vie dans ce secteur: d'où proviennent donc les fonds nécessaires au fonctionnement de toutes les stations nommées sous 6.3?
- 6.5 Le C.S.A. = Conseil Supérieur de l'Audio-visuel a été créé pour assurer l'indépendance de la radio et de la télé, surveiller la qualité des programmes, garantir l'expression pluraliste des courants d'opinion, etc. Il nomme aussi aux hauts postes dans ce secteur important, du moins dans le secteur public. Il ne peut guère intervenir dans le secteur privé, mais il attribue les concessions, les temps d'antenne, aux candidats commerciaux, après avoir approuvé leurs dossiers, appelés *cahiers de charge*. Il joue un rôle très important et se compare pour certains points à notre "Mediaraad".
Essayez de trouver des points communs. Demandez-vous par ex. comment la Vara, la Tros, etc. obtiennent leur temps à l'antenne.
- 6.6 Faites deux séries:
- a) Radio France comprend:
1.
2.
3.
etc.
- b) les postes périphériques sont:
1.
2.
3.
4.
- 6.7 Idem pour:
les chaînes publiques de télé:
1.

2.
3.

les chaînes privées:

1.
2.
3.

6.8 Quelles sont les chaînes francophones qui sont sur le câble?

=====

COURS 7: La France et l'Europe.
(NGF pp. 168-170)

I. Historique: (à vol d'oiseau).

L'idée des "Etats-Unis d'Europe" est née lorsque d'abord la première guerre mondiale et ensuite la seconde ont déchiré l'Europe et le monde.

En 1951 est créée la CECA = Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Il y a six pays fondateurs: la France, la R.F.A., l'Italie, le Bénélux.

En 1957: signature à Rome de deux nouveaux traités: l'un fondant la CEE = Communauté Economique Européenne et l'autre fondant la CEEA = Communauté Européenne de l'Energie Atomique. Les six pays signataires du traité primitif de la CECA sont les signataires de ces deux nouveaux traités qui entrent en vigueur le premier janvier 1958.

Le but: créer une union douanière, supprimer les obstacles aux échanges entre les six, mettre en oeuvre une politique économique commune aux six (6) membres, surtout dans le domaine de l'agriculture.

Les grands promoteurs français ont été Jean Monnet et surtout Robert Schuman. Sous la Présidence de Charles de Gaulle (1958-1969), l'Europe semble faire du sur-place. Le Général voulait une Europe des Etats ou des patries; il ne voulait pas de "supra-nationalité" mais rester maître chez lui. Coopération, oui, intégration, non. Il s'opposait aussi à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun.

En 1965 les exécutifs des trois communautés fusionnent totalement: CECA, CEE et CEEA. sont désormais unies. Après la disparition de De Gaulle, la CE (= Communauté Européenne) s'étend: La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark accèdent entre 1969 et 1972. La Norvège retire sa

candidature.

En 1981, la Grèce rejoint la CE. et en 1986 le Portugal et l'Espagne. A ce moment-là on devait donc parler des Douze. Mais depuis 1995 d'autres pays ont frappé à la porte, la Suède, la Finlande et l'Autriche, si bien qu'il faut parler maintenant des Quinze.

En 1986 les Douze ont signé un nouveau traité, modifiant ceux de 1957, intitulé: l'Acte unique européen. Depuis lors, on parle du grand marché européen sans frontières intérieures qui s'est ouvert effectivement le premier janvier 1993.

Entre-temps, c'est le Traité de Maastricht (1992) qui sert de point de départ. A Turin vient de commencer la Conférence Intergouvernementale, qui durera un an et demi, où les Quinze essayeront de se mettre d'accord sur l'avenir de l'Union Européenne (UE), sa politique monétaire, (la monnaie unique appelée "euro", qui viendra en 2002), sa politique extérieure (point faible), son fonctionnement, les demandes d'adhésion de nouveaux membres, tels que la Turquie, le Maroc, Malte, Chypre et les pays de l'est de l'Europe. C'est sous la présidence des Pays-Bas en 1997, si tout va bien du moins, que les décisions finales devront être prises.

II. Les Institutions de la CE

A. La Commission:

Le siège de la Commission est à Bruxelles. Il compte 20 membres, désignés par les gouvernements nationaux pour 4 ans. Les grands pays ont deux commissaires. Jacques Santer est le président de la Commission, Hans van den Broek est le commissaire des Pays-Bas.

Les tâches de la Commission:

- elle propose des textes de loi au Conseil des Ministres (voir C);
- elle applique les traités, présente annuellement son rapport au Parlement Européen (voir B);
- elle informe les gouvernements nationaux;
- elle dispose de pas mal de pouvoirs de décision: rôle d'exécutif donc, mais aussi d'initiation, c'est le "moteur" de l'Europe.

B. Le Parlement Européen:

Le parlement a 550 membres, élus au suffrage universel direct, selon le système électoral national; les élections se tiennent tous les 5 ans. Le nombre de représentants d'un pays dépend du nombre des habitants. La Hollande

délègue une trentaine de parlementaires européens. Le P. E. siège à Strasbourg pour les séances plénières, mais les réunions en commission ont lieu à Bruxelles.

La présidence change tous les deux ans et demi. Actuellement c'est un Allemand ? qui préside.

Les pouvoirs du Parlement

- 1) de contrôle (de la Commission qu'il peut renvoyer)
- 2) budgétaire (il peut rejeter le budget)
- 3) de participer au processus législatif, mais attention: il est consulté. Les parlementaires européens se sont toujours plaints du manque de pouvoir législatif.

C. Le Conseil des Ministres:

Le Conseil des Ministres est l'organe de décision. Il est constitué par les quinze (15) ministres nationaux chargés dans leur pays du portefeuille

- des relations extérieures,
- de l'agriculture,
- de l'économie/des finances,
- des transports, etc.

Il est présidé à tour de rôle pendant six mois par le ministre du pays auquel c'est le tour de présider l'Europe. La première moitié de 1997 cela a été au tour des Pays-Bas de présider l'Europe. Les réunions du Conseil sont préparées par le Coreper (= Comité de représentants permanents <qui ont le rang d'ambassadeur>).

Il statue sur les < = décide des > propositions de la Commission, après consultation du P.E. (voir B) et du Comité Economique et Social.

Les décisions sont prises, selon le cas:

- à la majorité simple
- à la majorité qualifiée (complexe, mais cela fonctionne comme une soupape de sécurité empêchant que les grands n'écrasent les petits, ou que les petits ne bloquent les grands).
- à l'unanimité (chaque pays a le droit de veto)

D. La Cour de Justice:

La Cour de Justice siège à Luxembourg, composée de 13? juges + 6? avocats généraux nommés par les 15 gouvernements, pour 6 ans et renouvelables.

Compétence:

- juge les différends nés de l'application des traités et du droit dérivé;
- peut être saisi par un Etat membre ou une institution de l'UE;
- mais aussi par une personne physique ou morale d'un des Etats membres;
- les juridictions nationales peuvent la saisir pour une demande d'avis préjudiciel.

Un différend préjudiciel doit être résolu avant que l'on puisse juger l'affaire principale.

E. La cour des Comptes:

La Cour des Comptes a 15 membres nommés pour 6 ans par le Conseil.

Elle contrôle la gestion financière.

L'UE a conclu la 5e Convention de Lomé: accords économiques avec les Pays-

A.C.P. (de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), une bonne soixantaine.

Devoir/Activité Cours 7: La France et l'Europe (cf. aussi NOUVEAU GUIDE FRANCE. pp. 168/170).

- 7.1 Que savez-vous de la popularité des élections européennes aux Pays-Bas?
- 7.2 Est-ce que la France et les Français sont plus "européens"?
- 7.3 A quoi attribuez-vous cela?
- 7.4 Quelles étaient les conséquences de la suppression des frontières intérieures en 1993 pour les citoyens des Etats membres?
- 7.5 Aux Pays-Bas et en France, mai 1996, on discute et on critique l'accord de Schengen; qu'implique-t-il?
- 7.6 Dans quels domaines importants l'U.E. n'est-elle pas encore unie?

=====
=

**COURS 8: La France et les autres relations extérieures;
la Coopération**

(NGF pp. 262-264)

- I. La France est toujours une grande puissance mondiale et veut le rester, aussi et surtout sous le Président Chirac !
- A. La France est membre de l'ONU (= Organisation des Nations Unies), depuis sa création en 1945. La langue française y figure à côté de l'anglais comme langue de travail. En outre la France est un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et peut y exercer son droit de veto.
- B. La France est aussi membre de l'OCDE (= Organisation de Coopération et de Développement Economique) (sigle anglais: OESO) depuis 1960.
- C. Sur le plan militaire, la France fait partie de l'alliance politique de l'OTAN (= Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NAVO)(sigle anglais: NATO), mais depuis 1966, sous Charles de Gaulle, elle ne participe plus au système de défense intégré. Elle ne veut pas qu'un autre que le Président de la République puisse déclencher l'arme atomique, la "force de frappe tous azimuts"(cf. Mururoa !) Ces derniers temps la France se rapproche de nouveau de l'OTAN.
- D. La France est membre du Conseil de l'Europe, créé en 1949, qui a son siège à Strasbourg, et qui compte 30 membres en ce moment.
Ce Conseil stimule la coopération entre les pays membres, sur le plan culturel, mais surtout dans le domaine des *droits de l'homme*. Les membres ont signé la Convention Européenne des droits de l'homme, institué une Commission des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme.
- E. Enfin il y a l'Union Européenne Occidentale (en néerlandais: WEU), qui pourrait devenir l'instrument de défense de l'UE.
- II. La Coopération et le Développement (Ontwikkelingssamenwerking).
La France, du fait qu'elle avait d'importantes colonies, notamment en Afrique, a conclu de nombreux accords avec ses anciennes colonies. En outre, beaucoup de ces pays ont pu conclure des accords préférentiels avec l'UE. (voir: cours 7: Lomé-V).
Tout ministre de la Coopération poursuit l'objectif: accorder 1% du Produit Intérieur Brut (PIB)(en néerlandais: BNP) comme aide aux PVD = Pays en voie de développement (on disait naguère: au Tiers Monde).

Devoir/Activité Cours 8: La France et les autres relations extérieures; la coopération (NOUVEAU GUIDE FRANCE. pp. 262/264)

- 8.1 Quelles sommes sont en cause quand il s'agit du Ministère de la Coopération (M. Pronk)?
- 8.2 La France atteint-elle le fameux 1%?
- 8.3 Que dit-on à cet égard des DOM-TOM? (Nouveau Guide France pp. 262)
- 8.4 Aux Pays-Bas, les Antilles néerlandaises pèsent-elles sur le budget de ??? M. Pronk?

Première année

Test de civilisation II

1. Quel est le fonds primitif du français (dans l'ordre chronologique).
2. Pourquoi le provençal moderne est-il proche du latin que le français au nord de la Loire ?
3. Les Français sont-ils, dans la pratique, très religieux ? Donnez des chiffres. (Quelle est la diversité de la carte religieuse en France ?) (Qu'est-ce qui remplace de plus en plus la religion officielle ?)
4. Comment est organisé le premier cycle de l'enseignement secondaire en France ?
5. Quelles sont les trois possibilités pour quelqu'un qui a passé son bac ?
6. Qu'est-ce que l'enseignement libre ? Que peut-on y opposer ?
7. Quelles sont les radios privées ? Comment sont-elles financées ?
8. Comment se subdivise Radio-France ? Comment est-elle financée ?

9. Comment peut-on subdiviser la presse écrite ?
10. Quelles sont les 4 institutions les plus importantes de la CE ?